



SYNDICAT
DE LA VIRE



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Bureau de la commission locale de l'eau

Lundi 16 juin 2025

En visioconférence

Membres du bureau

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membre de la CLE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur AUBRY Antoine, président du Syndicat de la Vire	x		
Madame DESMOTTES Nicole, maire déléguée de Vire Normandie		x	
Monsieur GERMAIN Stéphane, maire-adjoint de Quibou			x
Monsieur GUILLAUMIN Marc, maire-adjoint de Souleuvre-en-Bocage		x	
Monsieur HERMON Francis, président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois	x		
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, vice-président de Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et assainissement			x
Monsieur MAUDUIT Michel, conseiller municipal d'Isigny-sur-mer			x
Monsieur PIEN Laurent, maire de Condé-sur-Vire	x		
Monsieur QUINETTE Dominique, maire de Saint-Fromond		x	

Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur OSMOND Jean-François, représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche <i>(présent pendant la première partie de réunion)</i>	x		
Monsieur le président de la section régionale conchyliculture Normandie - Mer du Nord, représenté par Mme Enola BREBANT	x		
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'association syndicale de la basse Vire			x
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir Manche, Basse-Normandie	x		
Monsieur BUHAN Claude, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique			x
Monsieur BAMAS Gérard, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche			x
Monsieur GERE Cyrille, président du Comité départemental de canoë-kayak			x

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur le directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie – AESN, représenté par Mme Sandrine OLIVIER	x		
Monsieur le directeur de la DDTM du Calvados, représenté par M. Christophe GERVIS			x
Monsieur le directeur de la DDTM de la Manche, représenté par Mme Alexandra DAVID	x		
Madame la directrice Générale de la DREAL Basse-Normandie, représentée par Mme Melissa MACE	x		

Total

Collège	Membres	Présents
Collectivités et établissements publics locaux	9	3
Usagers, propriétaires et associations	7	3
Etat et établissements publics	4	3
Total	20	9

Étaient également présents :

- Céleste MOUGARD--CHAMPION, animatrice du SAGE de la Vire
- Astrid BERNARD, technicienne restauration de la continuité écologique au Syndicat de la Vire
- Laure PRINZBACH, directrice du Syndicat des Eaux du Bocage Virois

Le lundi 16 juin 2025 à 10h00, le bureau de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenu en visioconférence.

Les sujets proposés à l'ordre du jour ont été abordés dans l'ordre suivant :

1. Etat de la ressource sur le bassin versant
2. Avis sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Saint-Lô Agglo
3. Avis sur la modification simplifiée n°2 du SCoT du Bessin
4. Avancement de l'étude volumes prélevables
5. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE
6. Communication du SAGE Vire
7. Actualités diverses

Laurent PIEN souhaite rendre hommage à M. Philippe OZENNE, vice-président de la CLE du SAGE de la Vire, décédé à la suite d'une longue maladie.

1. Etat de la ressource sur le bassin versant

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les éléments de la dernière note du SDeau50 sur l'état de la ressource du territoire. À la suite d'un débit sur la Vire inférieur au débit réservé, la situation de vigilance a été déclenchée par le préfet de la Manche le 21 mai dernier. Au 16 juin, bien que les précipitations du début du mois de juin aient amélioré la situation de fin mai, la vigilance reste de mise au vu de la météo des prochaines semaines.

Antoine AUBRY ajoute que le rehaussement des radiers au niveau de la prise d'eau de la Vire permet de sécuriser l'approvisionnement de Saint-Lô Agglo avec la réserve que constitue le barrage du Semilly.

Alexandra DAVID rappelle que la situation actuelle est moins favorable que celle de 2022 avec un mois d'avance sur la sécheresse par rapport à 2022. Une communication importante doit être faite auprès de la population sur ce sujet car les quelques pluies récentes ne permettent pas de se rendre compte de la réalité de la sécheresse.

Laurent PIEN appuie ces propos en soulignant l'importance de la communication, qui doit être réalisée par tous les acteurs.

2. Avis sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPi de Saint-Lô Agglo)

Laurent PIEN explique le contexte de la création de ce document qui vise à correspondre aux spécificités du territoire de Saint-Lô Agglo et pas seulement de s'en remettre au Règlement National de Publicité.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente le contexte et les divers documents du Règlement Local de Publicité intercommunal de Saint-Lô Agglo. Elle précise que la seule remarque pouvant être faite vis-à-vis de la protection des milieux aquatiques est l'inexistence de zonage spécifique visant à limiter voire interdire la publicité, les préenseignes et les enseignes lumineuses aux abords des cours d'eau, des milieux naturels qui y sont associés et des espaces naturels remarquables.

Jacky HEBERT fait part de son incompréhension quant à la pose de panneaux le long de la Vire qui n'ont rien à voir avec les milieux naturels et leur protection.

Antoine AUBRY précise qu'une réflexion autour de la pose d'un panneau expliquant le projet de réaménagement de La-Chapelle-sur-Vire est en cours.

A l'unanimité, les membres du bureau présent-es jugent le RLPi compatible avec les objectifs SAGE de la Vire sous réserve de la mise en place de zonages de restriction voire d'interdiction en bordure de cours d'eau, des espaces naturels qui y sont liés et des espaces naturels remarquables (Natura 2000, ZNIEFF).

3. Avis sur la modification simplifiée n°2 du SCoT du Bessin

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente l'objectif de cette modification simplifiée du SCoT du Bessin, visant à intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience sur le « Zéro Artificialisation Nette ». Conformément au SRADDET, les élu-es du SCoT s'engagent à réduire de -46,5% leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la tranche 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021. Ainsi, l'objectif de consommation de 763 ha d'ENAF sur la période 2019-2037 avant modification passe à 240 ha avec des objectifs importants de logements en densification, mutation et renouvellement urbain. En ce qui concerne cette modification, elle va dans le sens d'une diminution de l'artificialisation et donc d'une limitation du ruissellement compatible aux objectifs du SAGE.

Alexandra DAVID s'interroge sur la mise en place de mesures de désimpermeabilisation dans le SCoT.

Céleste MOUGARD-CHAMPION répond que de tels objectifs n'ont pas été inscrits dans cette modification.

A l'unanimité, les membres du bureau présent-es jugent le RLPi compatible avec les objectifs du SAGE de la Vire.

4. Avancement de l'étude volumes prélevables

Laurent PIEN rappelle les enjeux de cette étude.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente le calendrier global de l'étude avec ses différents jalons.

Jean-François OSMOND s'interroge sur la notion de volumes prélevables et s'il y a une définition bien précise.

Céleste MOUGARD-CHAMPION précise que le volume prélevable est une notion réglementaire précise qui se définit comme le volume pouvant statistiquement être prélevé huit années sur dix en période de basses eaux dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource et les objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Alexandra DAVID rappelle que l'objectif de la définition de ces volumes prélevables est d'avoir une gestion équilibrée de la ressource.

Sandrine OLIVIER demande quels retours ont été faits à la suite du premier comité de concertation local ayant eu lieu le 21 mars dernier.

Céleste MOUGARD-CHAMPION répond que les acteurs étaient présents et enthousiastes et que de nombreux enjeux spécifiques du territoire sont ressortis.

Melissa MACE ajoute qu'il est important de ne pas opposer les usages et le milieu naturel car le fait que ce dernier soit en bonne santé rend service aux usages. Par ailleurs, elle ajoute que les membres qui ne sont pas présents au groupe de travail « gestion quantitative » doivent quand même être tenus informés de toutes les avancées de l'étude pour que les décisions prises à la fois soient éclairées.

5. Avancement du bilan de mise en œuvre du SAGE

Céleste MOUGARD-CHAMPION explique que d'après le code de l'environnement, la CLE doit délibérer quant à l'entrée en révision du SAGE en 2025 et qu'un bilan de mise en œuvre est nécessaire pour ce faire. Elle présente les différents documents prévus pour ce bilan : un rapport formel, une présentation dynamique et une infographie détaillée.

Laurent PIEN ajoute qu'il faudra se poser la question de la mise à jour de nos objectifs, dispositions, voire règles du SAGE et de la démultiplication des lieux de concertation et de travail dans le domaine de l'eau.

Alexandra DAVID ajoute que c'est important de clarifier le positionnement des CLE en tant qu'organe de concertation et de communication réunissant tous les acteurs.

Sandrine OLIVIER demande qu'un retour soit fait sur l'application des règles et des dispositions du SAGE dans les décisions et les documents d'urbanisme ainsi que dans les dossiers loi sur l'eau.

Melissa MACE précise qu'un rapport annuel doit également être établi d'après le code de l'environnement, et qu'il serait intéressant de pérenniser la mise en place de ce bilan.

6. Communication du SAGE Vire

Céleste MOUGARD-CHAMPION propose aux membres du bureau de s'exprimer quant au rôle que la communication pourrait avoir pour le SAGE.

Alexandra DAVID propose, si le SAGE entre en révision, de positionner la communication comme un axe à part entière du SAGE.

Laurent PIEN ajoute qu'il sera important de communiquer à la suite des élections du bloc communal afin que les élu-es du territoire s'approprient les notions abordées dans le SAGE avec la mise en place de classes d'eau.

Jacky HEBERT demande que la communication soit faite de manière sincère et véritable et qu'elle fasse la part de ce qui a été réalisé dans le cadre du SAGE avec des exemples précis.

Melissa MACE ajoute que la sensibilisation et le travail avec l'ensemble des membres de la CLE doit être la priorité pour que les décisions prises en CLE impliquent tout le monde, le problème étant que ce sont régulièrement les mêmes personnes qui viennent ou ne viennent pas en CLE. Elle ajoute que ce sur quoi le SAGE devrait communiquer est ce qui se fait sur le territoire mais qu'il peut également être pertinent de présenter ce qui se fait ailleurs sans que ce soit le cœur de la communication. Elle appuie également la proposition d'Alexandra DAVID de porter la communication comme axe à part entière du SAGE.

Céleste MOUGARD-CHAMPION interroge ensuite les membres du bureau sur la lettre du SAGE et sur son éventuelle révision.

Antoine AUBRY se questionne quant à la meilleure manière de toucher le public car il n'est pas sûr que les élu-es la lise.

Jacky HEBERT explique que les moyens d'accès à l'information sont différents pour chacun et que la réponse est complexe. Il s'interroge sur la mise en place d'un sondage pour savoir qui et comment est lue la lettre du SAGE.

Sandrine OLIVIER appuie cette proposition en évoquant l'importance d'avoir un retour sur la façon dont la lettre est lue. Elle ajoute que de nombreuses newsletters sont mises en place sur lesquelles les personnes intéressées s'inscrivent et cela permet d'aller assez rapidement à l'information qui nous intéresse.

Laurent PIEN ajoute que les élu-es reçoivent tellement de courriels d'information qu'il est plus probable que les courriers physiques soient lus.

Antoine AUBRY appuie les propos de Laurent PIEN.

7. Actualités diverses

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les derniers avis reçus, les projets en cours ainsi que les prochains rendez-vous des membres de la CLE.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, à 12h00, le président clôt la séance.

Le président de la CLE,

Laurent PIEN.